

duits, et alors elle sera sans doute renvoyée au comité des privilèges et élections.

La motion est adoptée.

NOMINATION DES COMMISSAIRES DE L'ÉCONOMIE INTÉRIEURE DE LA CHAMBRE.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

SIR JOHN A. MACDONALD remet un message de Son Excellence, le Gouverneur-Général.

M. L'ORATEUR donne lecture de ce message, lequel est comme suit :

“ LORNE.

“ Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du conseil approuvée, nommant le très-honorable Sir John A. Macdonald, ministre de l'intérieur ; l'honorable S. L. Tilley, ministre des finances ; l'honorable C. Tupper, ministre des travaux publics, et l'honorable G. Baby, ministre du revenu de l'intérieur, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 27, intitulé : ‘ Acte concernant l'économie intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins.’

“ Hôtel du gouvernement,

“ Ottawa, 18 février 1879.”

RAPPORT.

M. POPE (Ile du Prince-Edouard) met devant la Chambre, le rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1878.

Et la Chambre s'ajourne

à cinq heures

quarante-cinq minutes p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 19 février 1879.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

ÉLECTION CONTESTÉE DE ELGIN EST.

RAPPORT DU JUGE.

M. L'ORATEUR informe la Chambre qu'il a reçu de l'honorable vice-chancelier Blake, l'un des juges choisis

M. MACDOUGALL.

pour la décision d'affaires de pétitions d'élection conformément à l'acte des élections fédérales contestées de 1874, un certificat relatif à l'élection du collège électoral de la division est du comté d'Elgin.

BILL DE FAILLITE.

(M. Colby.)

PREMIÈRE LECTURE.

M. COLBY introduit un bill (No. 2) concernant la faillite. Le bill révoque la loi de faillite existante et renferme également des dispositions pour la liquidation et le partage des biens du débiteur insolvable.

Le bill subit sa première lecture.

COMMISSION ET INSTRUCTIONS DONNÉES AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

SIR JOHN A. MACDONALD transmet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général.

M. L'ORATEUR donne lecture de ce message, lequel est comme suit :

“ LORNE.

“ Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copies des lettres patentes données sous le grand sceau du Royaume-Uni, constituant l'office du Gouverneur du Canada, et des instructions royales qui les accompagnent. Aussi copie de la commission de Sa Majesté le nommant Gouverneur-Général du Canada.

“ Hôtel du Gouvernement,

“ Ottawa, 19 février 1879.”

DIGUE DE CARILLON.

INTERPELLATION.

M. CHRISTIE : Le gouvernement a-t-il accepté des soumissions pour l'achèvement des travaux et de la digue à Carillon ; et, dans le cas contraire, est-ce son intention de faire compléter les travaux immédiatement, comme il a été décidé dans le principe.

M. TUPPER : Je répondrai à mon honorable ami qu'il a été donné avis à M. McNamee, le plus bas soumissionnaire, que sa soumission serait acceptée. Le gouvernement décida ensuite de ne pas commencer les travaux immédiatement ; M. McNamee en reçut avis et le dépôt lui